

-----  
**Commune de Meillac**

02 99 73 02 25 – mairie.meillac@orange.fr

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25 MAI 2018**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 19

Date de la convocation : 17 mai 2018

Date d'affichage : 17 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq mai à vingt heures, en session ordinaire, le Conseil municipal de MEILLAC légalement convoqué suivant l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges DUMAS, Maire.

**PRESENTS** : M. DUMAS Georges, M. RAMBERT Bruno, Mme TALES-MERIL Sandrine, M. RONDIN Henri, Mme LEGAULT-DENISOT Sarah, M. AFCHAIN Yves, M. BRIVOT Emmanuel, Mme COUVERT Laëtitia, M. GORON Eric, Mme GOULLET DE RUGY Marie-Madeleine, M. GUILLARD Philippe, Mme PIOT Annie, M. PONCELET Michel, M. ROUXEL Jean-Luc, Mme SOSIN Laurence.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme BONTE Doriane donnant pouvoir à M. DUMAS Georges ; M. MENARD Sylvain donnant pouvoir à Mme LEGAULT-DENISOT Sarah ; Mme SAMSON Maryline donnant pouvoir à M. GUILLARD Philippe ; Mme JEULAND Marina.

**Secrétaire de séance** : M. BRIVOT Emmanuel

Le compte-rendu de la séance du 6 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil municipal débute par la présentation du projet d'aménagement foncier agricole et forestier environnemental par le Syndicat Eau du Pays de Saint-Malo et le Conseil départemental.

**Décision modificative programme TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les crédits prévus au budget sur l'opération n° 10117 « Croissance verte » sont de 33 695,40 €. Le matériel d'espaces verts et le véhicule électrique du service technique ont été payés pour un montant total de 32 380,12 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'ajouter des crédits supplémentaires sur cette opération pour un montant de 800 € afin de prendre en compte la hausse du coût de la carte grise et la nécessité d'acheter un câble pour la borne de recharge. Ce câble n'avait pas été inclus par la Communauté de communes dans le marché. Il reste à payer la borne pour un montant de 1 570,04 € et le câble pour 467,04 €. Le coût total de l'opération serait donc de 34 417,20 € TTC soit une différence de 721,80 € par rapport aux prévisions budgétaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les crédits prévus sur l'opération n° 10009 « Bibliothèque municipale » peuvent être réduits puisque les ordinateurs qu'il était prévu d'acquérir seront finalement fournis par la Communauté de communes.

DM 2018-01 croissance verte

<b>MONTANT</b>	<b>A PRELEVER AU</b>	<b>POUR INSCRIRE AU</b>
800 €	<u>Opération 10009</u> – Bibliothèque municipale <u>Compte 2183</u> – Matériel de bureau et matériel informatique	<u>Opération 10117</u> – Croissance verte <u>Compte 2158</u> – Autres installations, matériel et outillage techniques

-----

M. BRIVOT souhaite que la borne soit accessible aux habitants. M. le Maire répond que ce n'est pas une borne publique de type BEA (borne électrique pour automobile). La commune avait demandé l'installation d'une borne de recharge publique autonome place de l'église, projet non retenu par le SDE.

Unanimité

### **Avenant en moins-value EITA lot n° 3 travaux du restaurant et espace périscolaire**

La décision est reportée en raison de la non-réception de l'avenant validé par l'architecte.

Unanimité

### **Vente du véhicule Berlingo du service technique**

Vu la délibération 02.03.06 du 3 mars 2006 portant acquisition d'un véhicule neuf de type Berlingo auprès du Garage de la côte d'émeraude, pour un montant de 11 070,04 € TTC,

Suite à la demande de M. TALES Pierre, domicilié à Meillac, M. le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la vente du véhicule Berlingo acquis en 2006 étant donné que ce dernier n'est plus utilisé par les agents communaux en raison de la récente acquisition d'un véhicule électrique.

M. le Maire propose de vendre le véhicule à M. TALES Pierre pour un montant de 2 000 € (deux mille euros).

M. BRIVOT n'approuve pas le fait que la commune vende ses biens sans demander l'avis des Domaines. M. le Maire répond que les Domaines ne donnent pas d'avis en-dessous d'un certain seuil et précise qu'il a demandé à plusieurs personnes de la commune si elles étaient intéressées pour cet achat.

Par 14 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. BRIVOT), 2 ABSTENTIONS (Mme GOULLET DE RUGY et Mme PIOT), et Mme TALES-MERIL ne prend pas part au vote, le Conseil municipal autorise la vente du véhicule à M. TALES Pierre au prix de 2 000 € (deux mille euros) et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

### **Redevance pour occupation du domaine public par Orange**

Monsieur le Maire rappelle que l'opérateur Orange utilise le domaine public pour l'installation d'équipements de communication. En contrepartie, Orange doit s'acquitter d'une redevance d'occupation du domaine public (RODP) qui correspond à 40 € le km aérien ; 30 € le km souterrain ; 20 € le m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter l'opérateur Orange afin d'obtenir le versement de la redevance correspondant au patrimoine comptabilisé par Orange au 31 décembre 2017 :

aérien km	souterrain km	emprise au sol m <sup>2</sup>	coefficient d'actualisation	calcul aérien	calcul souterrain	calcul emprise au sol	TOTAL
36,739	7,583	1	1,30941	1469,56	227,49	20	2 248,32
						<b>TOTAL</b>	<b>2 248,32</b>

-----

Le Conseil municipal approuve le montant calculé pour la RODP 2018 soit 2 248,32 € et autorise Monsieur le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

Unanimité

### **Dispositif Argent de poche 2018**

Mme TALES-MERIL rappelle que le dispositif « Argent de poche » s'inscrit dans le cadre du dispositif national « Ville Vie Vacances » de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances.

Mme TALES-MERIL propose de renouveler la participation de la commune au dispositif « Argent de poche » afin de permettre à des jeunes Meillacois âgés de 16 à 18 ans de réaliser des missions de proximité de 3h30 chacune pour le compte de la commune. La mission principale qui sera réalisée cette année est la préparation du stade et notamment la peinture des portes du vestiaire en vue des entraînements de la Coupe du Monde féminine de football.

Mme TALES-MERIL propose que chaque jeune perçoive une indemnité de 15 euros par mission de 3h30 réalisée, comme l'année dernière.

Le Conseil municipal décide de participer au dispositif Argent de poche pour l'année 2018, d'accueillir cinq jeunes dans le cadre de ce dispositif, de fixer le tarif d'une mission de 3h30 à 15 € selon la réglementation en vigueur.

Unanimité

### **Concours des maisons et fermes fleuries 2018 : jury et prix**

Vu la délibération du 9 juin 2017 précisant les modalités d'attribution des points,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le concours des maisons et fermes fleuries aura lieu pendant l'été. Il convient de désigner des membres pour constituer le jury de ce concours.

Le jury aura pour rôle de visiter et noter les maisons et fermes inscrites au concours. Le jury sera composé de quatre personnes.

Le Conseil municipal désigne le jury du concours des maisons et fermes fleuries comme suit :

- Mme SAMSON Maryline ;
- Mme TALES-MERIL Sandrine ;
- M. GUILLARD Philippe ;
- M. RONDIN Henri.

Et fixe à 600 € le budget total attribué aux participants.

Unanimité

### **Avis sur enquête publique : extension d'un élevage de porcs à Pleugueneuc par la SCEA CLEPAJE**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'extension d'un élevage de porcs, au lieu-dit Le Gage sur le territoire de la commune de Pleugueneuc.

Le porteur du projet, M. Stéphane FOUERE (SCEA CLEPAJE), souhaite étendre son élevage de 1224 à 1736 porcs. Le projet comprend la construction d'une porcherie de 512 places de porcs en engraissement, ainsi que le plan d'épandage et la réactualisation des bilans de fertilisation en raison de l'augmentation de la production de lisier.

-----

Le dossier est soumis au régime d'autorisation des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

La commune de Meillac est concernée par le plan d'épandage.

L'enquête publique s'est déroulée du 16 avril 2018 au 16 mai 2018. Il appartient au Conseil municipal de donner son avis sur la demande d'autorisation.

Le Conseil municipal donne un avis favorable au projet par 10 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (M. DUMAS et Mme BONTE (pouvoir), M. GORON, Mme LEGAULT-DENISOT et M. MENARD (pouvoir), M. RAMBERT, Mme SOSIN, Mme TALES-MERIL.

### **Projet d'aménagement foncier agricole et forestier environnemental**

Le projet a été présenté au début de la séance.

Vu le courrier de M. le Président du Syndicat Eau du Pays de Saint-Malo reçu le 26 février 2018,

Considérant que l'aménagement foncier agricole et forestier environnemental consiste à redistribuer le parcellaire agricole et à recréer des aménagements de protection de l'eau, type haies et talus, ou remise en service de zone humide,

Le syndicat propose au Conseil municipal de délibérer afin d'engager l'étude environnementale du projet :

A l'initiative du conseil départemental et du syndicat mixte de production d'eau potable Eau du Pays de Saint-Malo, un aménagement foncier à vocation environnementale est envisagé : ce projet a pour but, outre la restructuration des propriétés et exploitations agricoles, de mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la qualité de l'eau sur le bassin versant de Mireloup ou Landal (ce dernier étant classé captage prioritaire).

La première phase de la procédure consiste en une étude d'aménagement et en l'institution d'une commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier, organe de décision.

Tout ou partie du territoire communal pourra être concerné. L'étude évoquée ci-dessus a aussi pour objet de proposer un périmètre d'aménagement pertinent.

Le plan de financement présenté par le conseil départemental ne prévoit aucune participation communale.

Le conseil municipal note qu'à l'issue de l'étude ou à l'issue de l'enquête publique qui suivra, la commune pourra demander au département de ne pas poursuivre l'opération, en particulier si elle juge le projet trop onéreux, étant entendu que ni la commune ni les exploitants ou propriétaires agricoles n'auront à aucun moment à supporter les frais.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et par 16 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Mme COUVERT, M. RAMBERT) demande au conseil départemental :

- d'instituer et de constituer une commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier conformément à l'alinéa 1 de l'article L121-2 du code rural et de la pêche maritime.
- de diligenter une étude d'aménagement prévue à l'article L121-1 conformément à l'article L121-13 du code visé ci-dessus.

## **Informations diverses**

Programme voirie investissement 2018 : la commission voirie s'est réunie le 21 avril 2018 afin de désigner les voies à proposer à la Communauté de communes pour l'année 2018 dans le cadre du transfert de compétence. Le programme pluriannuel d'investissement voirie prévoit un montant plancher d'investissement en voirie rurale à 65 000 € HT par an. La commission voirie a proposé les voies suivantes :

- route de Tressé (de la grotte au Boulhard) ;
- la Ville Deux ;
- route de la Claverie (du Bois de Julie à la Prévautière) ;
- chemin de la Garenne (en bicouche).

Travaux du restaurant et de l'espace périscolaire : l'avancement des travaux correspond au calendrier fixé. Le restaurant scolaire a été déplacé temporairement à la salle des fêtes.

### Dates :

- Concert du chœur Sainte-Cécile à l'église de Meillac dimanche 27 mai 2018 à 17h ;
- Réunion publique sur le projet éolien à Pleugueneuc mercredi 30 mai 2018 à 20h ;
- « 24 heures de la biodiversité » au CPSA de Combourg samedi 2 juin 2018 ;
- Fête de la musique à Meillac vendredi 15 juin 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.